



**OPINION PUBLIQUE**  
**DOSSIER THÉMATIQUE**

**PRÉPARÉ PAR**

**L'ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE DU QUÉBEC**

**NOVEMBRE 2013**



## TABLES DES MATIÈRES

<b><u>LE DOSSIER EN BREF</u></b>	<b>3</b>
<b><u>LA CRAINTE DE LA CRIMINALITÉ</u></b>	<b>4</b>
<b><u>LA SATISFACTION DU PUBLIC À L'ÉGARD DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE</u></b>	<b>5</b>
<i>INFORMER LES CITOYENS</i>	6
<b><u>LES ATTITUDES DU PUBLIC À L'ÉGARD DE LA RÉHABILITATION SOCIALE</u></b>	<b>7</b>
<b><u>L'INFLUENCE DES MÉDIAS SUR L'OPINION PUBLIQUE</u></b>	<b>7</b>
<b><u>LA NOTION DE POPULISME PÉNAL</u></b>	<b>9</b>
<b><u>RÉFÉRENCES</u></b>	<b>11</b>



---

## LE DOSSIER EN BREF

---

- ✘ Les femmes ont indiqué dans une proportion **3,6 fois plus élevée que celle des hommes qu’elles ne se sentaient pas très en sécurité** ou pas du tout en sécurité lorsqu’elles étaient seules dans leur quartier une fois la nuit tombée (Statistique Canada, 2008);
- ✘ La crainte de la criminalité dans le quartier a également été **signalée plus souvent par les personnes qui touchaient un revenu dans le quartile inférieur**, qui avaient le **niveau de scolarité le moins élevé** (études secondaires partielles ou moins) et **qui faisaient partie du groupe le plus âgé** (Statistique Canada, 2008);
- ✘ **La confiance et le respect du public envers le système de justice sont essentiels pour garantir sa participation et son soutien;**
- ✘ Selon une étude réalisée par Lovegrove (2007), les **citoyens qui sont pleinement informés** à propos des sentences imposées aux délinquants sont, de façon générale, **satisfaits de ces sentences;**
- ✘ De façon générale, le public demande en moyenne des peines moins longues lorsqu’il connaît les faits qui entourent le délit. **Par exemple, près de 60% des citoyens se disent insatisfaits de la clémence des commissions de libération conditionnelle, mais lorsqu’on leur soumet des cas simulés, ils sont nombreux à octroyer la libération conditionnelle** (Leclerc, 2010);
- ✘ La plupart des Canadiens ont plusieurs idées fausses à propos du problème que pose la criminalité et de la nature des réactions de la justice pénale. Les Canadiens **pensent que les taux de criminalité grimpent** inexorablement et ils **surestiment les taux de récidive** (Roberts, 2005);
- ✘ Pour Leclerc (2013), le problème que représente l’influence médiatique sur l’opinion du public à l’égard de la criminalité réside surtout dans la notion de **populisme pénal, c’est-à-dire à l’instrumentalisation de cette crainte de la criminalité par les politiciens pour se faire du capital politique et justifier le changement de politique pénal vers des politiques plus répressives.**



## LA CRAINTE DE LA CRIMINALITÉ

---

Selon un document de recherche fourni par le Centre canadien de la statistique juridique (Statistique Canada, 2008), la crainte de la criminalité dans le quartier affichée par les résidents de collectivités urbaines canadiennes variait selon un certain nombre de caractéristiques sociodémographiques. Par exemple, les femmes ont indiqué dans une proportion **3,6 fois plus élevée que celle des hommes qu'elles ne se sentaient pas très en sécurité** ou pas du tout en sécurité lorsqu'elles étaient seules dans leur quartier une fois la nuit tombée.

*La crainte de la criminalité désigne la peur, plutôt que la probabilité, de devenir victime d'un crime.*

La crainte de la criminalité dans le quartier a également été **signalée plus souvent par les personnes qui touchaient un revenu dans le quartile inférieur**, qui avaient le **niveau de scolarité le moins élevé** (études secondaires partielles ou moins) et **qui faisaient partie du groupe le plus âgé**. Effectivement, une proportion beaucoup plus grande de personnes de 65 ans et plus que de personnes de 25 à 44 ans (la catégorie de référence) ont déclaré craindre la criminalité dans leur quartier.

De plus, les personnes qui avaient **subi au moins un incident de victimisation au cours de l'année précédente étaient proportionnellement plus nombreuses** à signaler une crainte (22%) que celles qui n'ont pas indiqué avoir fait l'objet d'une victimisation (16%). Cependant, il est important de noter que **la majorité (78%) des victimes n'ont pas également déclaré craindre la criminalité**.

Les personnes qui croyaient que leur quartier était un environnement à risque élevé ont indiqué plus souvent craindre la criminalité. Autrement dit, **les personnes qui pensaient que le désordre physique ou social dans leur quartier présentait un problème**, ou que la criminalité était plus élevée dans leur quartier qu'ailleurs **ont déclaré en plus grande proportion qu'elles craignaient la criminalité dans leur quartier** que les personnes qui n'avaient pas ces opinions.

Fondés sur les données de l'Enquête sociale générale de 2004 et du Recensement de 2001, les résultats ont indiqué que, dans un quartier moyen, **environ 18% des résidents âgés de 15 ans et plus ont déclaré se sentir très peu en sécurité ou pas du tout en sécurité lorsqu'ils étaient seuls dans leur quartier une fois la nuit tombée** (Statistique Canada, 2008).

---

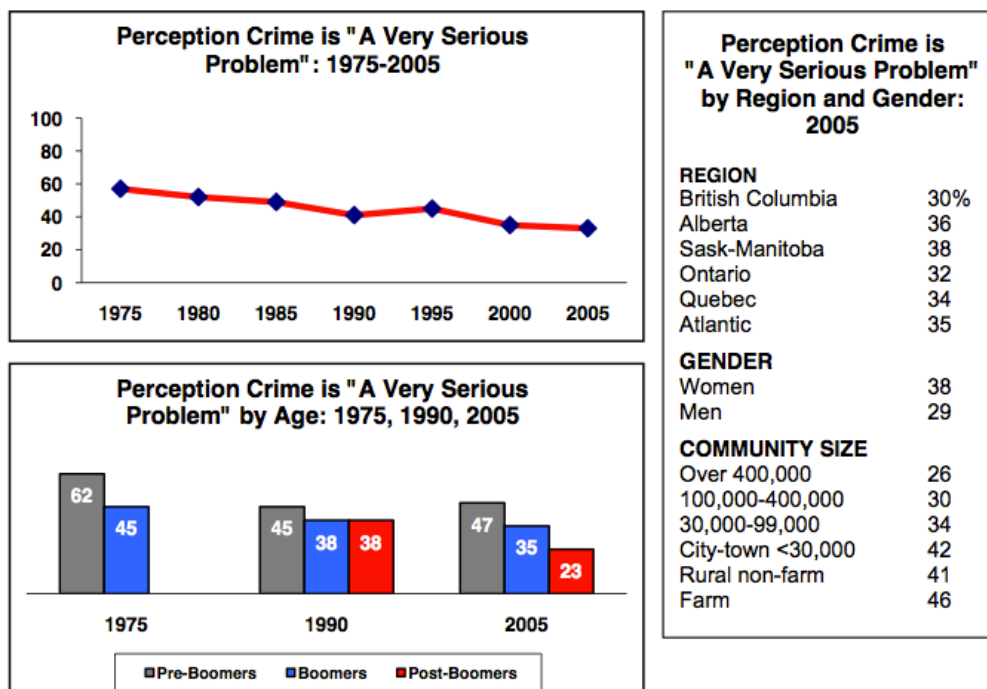


## LA SATISFACTION DU PUBLIC À L'ÉGARD DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

Même si les crimes continuent d'avoir une grande couverture médiatique partout au pays, le pourcentage de Canadiens qui pensent que le crime est un problème extrêmement sérieux a considérablement diminué au cours des 30 dernières années. Dans un même ordre d'idées, de moins en moins de Canadiens pensent que la délinquance juvénile est un problème sérieux. En effet, **en 1975, 57% des Canadiens pensaient que le crime était un problème « très sérieux » contre 33% aujourd'hui**. Aussi, en 1975, 42% des Canadiens pensaient que le crime juvénile était un problème « très sérieux » contre 26% aujourd'hui (Bibby, 2007).

La perception que le crime constitue un « très sérieux » problème varie peu selon la région. Par contre, cette perception est plus élevée parmi les personnes plus âgées et elle est plus basse parmi les plus jeunes. Elle est aussi plus élevée chez les femmes. De plus, elle tend à être inversement proportionnelle à la taille de la communauté (Bibby, 2007). Ces tendances sont présentées dans les tableaux suivants. **La confiance et le respect du public envers le système de justice sont essentiels pour garantir sa participation et son soutien.**

### Série de tableaux. La perception des crimes au Canada (Bibby, 2007)





### *Informer les citoyens*

De façon générale, le public demande en moyenne des peines moins longues lorsqu'il connaît les faits qui entourent le délit. **Par exemple, près de 60% des citoyens se disent insatisfaits de la clémence des commissions de libération conditionnelle, mais lorsqu'on leur soumet des cas simulés, ils sont nombreux à octroyer la libération conditionnelle.** De plus, 92% trouvent plus juste d'avoir un système de libération conditionnelle que de ne pas en avoir et moins de 11% serait d'accord avec son abolition. À l'opposé, 59% trouvent que la surveillance actuelle des gens en libération conditionnelle n'est pas adéquate et 88% n'est pas d'accord avec la libération automatique aux deux tiers de la peine.

La quantité de détails donnés lors des sondages est primordiale : **plus les citoyens disposent de détails sur les faits, plus leurs peines s'adoucissent.** Les gens ont souvent tendance à sous-estimer la sévérité des tribunaux ce qui biaise certaines réponses. Par exemple, 35% des répondants croient que les tribunaux auraient rendu une sentence moins sévère que la sentence qu'ils considèrent être minimalement acceptable dans chacun des trois cas présentés et 11% des gens croient que les tribunaux auraient rendu une sentence plus sévère que la sentence maximale qu'ils seraient prêts à accepter. Aussi, pour trois décisions expliquées de façon détaillée, 61% considéraient que la sentence était juste assez sévère et ce pourcentage augmentait à 74% lorsqu'il s'agissait d'un délit contre les biens plutôt qu'un délit contre la personne. De la même manière, les répondants qui ont choisi d'octroyer la libération croient majoritairement que les commissaires ont pris la même décision (dans une proportion de 88%) et qu'ils ont imposé des conditions aussi ou plus sévères que les leurs (dans une proportion de 68%). Lorsqu'ils refusent la libération conditionnelle, les répondants croient aussi très souvent que c'est la décision qu'a réellement prise la commission de libération conditionnelle (dans une proportion de 61%).

**Ces résultats sont assez révélateurs du fait que lorsque l'on soumet à des citoyens des cas détaillés entourant la commission d'un délit et qu'on leur demande de faire un choix plutôt que d'émettre une opinion, ils se libèrent assez rapidement de leurs stéréotypes initiaux et leur recommandation de sentence tend à s'adoucir (Leclerc, 2010).**

#### **Une question d'éducation ?**

Selon une étude réalisée par Lovegrove (2007), les **citoyens qui sont pleinement informés** à propos des sentences imposées aux délinquants sont, de façon générale, **satisfaits de ces sentences** : « *The results cast doubt on the populist view of judicial sentencing as lenient, and, hence, the wisdom of increasing the severity of sentences to satisfy what was believed to be a harsher public... What the present study also says about the move to harsher sentencing (in many countries) at least for certain types of offence, is that it may not represent the general public's sense of justice (p. 779).* »



## LES ATTITUDES DU PUBLIC À L'ÉGARD DE LA RÉHABILITATION SOCIALE

D'après une étude menée par Roberts (2005) pour le Service correctionnel du Canada, **les Canadiens ont une attitude favorable à l'égard de la réhabilitation**. Effectivement, plusieurs sondages démontrent une tendance persistante parmi les Canadiens à croire en la réinsertion sociale. Un sondage Léger Marketing effectué en 2002 dans tout le Canada montre que **quatre répondants sur cinq croient qu'un grand nombre de délinquants peuvent devenir des citoyens respectueux des lois à l'aide de programmes d'aide, d'éducation et de mesures de soutien**. Toutefois, **la tendance s'inverse lorsque l'on pose une question générale sur la possible réhabilitation d'individus ayant commis de crimes violents ou de nature sexuelle**. Comme le montre le tableau 2, près des trois quarts sont d'avis que dans ces cas, la réhabilitation sociale n'est pas possible.

Tableau 2. Attitudes du public à l'égard de la réhabilitation (Roberts, 2005)

	La plupart des délinquants incarcérés dans les établissements fédéraux	Détenus ayant commis des crimes violents et des infractions sexuelles
Peuvent être réadaptés	63 %	18 %
Ne peuvent pas être réadaptés	28 %	71 %
Cela dépend/Ne sais pas	8 %	11 %
<i>Total</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>

Par contre, les recherches démontrent bien que lorsque l'on pose aux gens des questions aussi générales que celle-ci, leur opinion tend à être plus négative, puisque ce type de questions incitent les gens à considérer les délinquants non plus comme des individus, mais comme des gens qui entrent dans certaines catégories. **En donnant aux répondants plus de détails sur les antécédents judiciaires des délinquants purgeant une peine pour crimes violents, les répondants ont moins tendance à rejeter en bloc la réhabilitation sociale des délinquants**. De plus, l'image qu'a le public d'un délinquant a souvent tendance à être uniquement celle représentant les cas les plus graves (Roberts, 2005).

## L'INFLUENCE DES MÉDIAS SUR L'OPINION PUBLIQUE

D'après un article de Leclerc (2013), l'influence médiatique est considérable sur l'opinion du public à l'égard de la justice pénale d'abord par sa « capacité de créer une panique morale ou d'être la source d'insécurité chez les citoyens » (p.6). Cette caractéristique est exacerbée par le fait **qu'un nombre important de citoyens rapporte que les médias sont leur source principale d'information en matière de criminalité**. Puisque les médias rapportent les crimes violents de façon courante et qu'on assiste à une surreprésentation de la criminalité dans les médias, il n'est pas surprenant que des citoyens



entretiennent de fausses croyances pouvant entraîner chez eux un sentiment de peur et d'insécurité. Toutefois, la littérature scientifique demeure mitigée à ce sujet et il semble que **l'influence des médias doit être nuancée, notamment en fonction du type de médias (nationaux ou locaux) et du public concerné.** Nombre d'auteurs soutiennent que même si les médias peuvent avoir une influence sur le sentiment de peur et d'insécurité des citoyens, il peut également être expliqué par d'autres facteurs.

Une seconde influence des médias explicitée par Leclerc (2013) est celle de **leur tendance à miner la confiance du public à l'égard du système de justice pénale.** Effectivement, une étude maintenant bien connue, élaborée par Doob et Roberts (1984), avait démontré que le traitement médiatique d'une cause judiciaire (ex. un article de journal) avait une influence considérable sur l'opinion que se forgeaient les participants lorsqu'on les comparait à d'autres participants qui s'étaient fait une opinion d'une même cause judiciaire, mais en se basant cette fois sur des documents provenant de la cour. Ainsi, il apparaît que le **traitement médiatique d'une cause centre davantage l'attention du lecteur sur les facteurs aggravants,** en omettant les causes dites sociales de la criminalité, incitant ainsi à une plus grande sévérité.

#### **Causes du manque de confiance**

La plupart des Canadiens ont plusieurs idées fausses à propos du problème que pose la criminalité et de la nature des réactions de la justice pénale. Les Canadiens **pensent que les taux de criminalité grimpent inexorablement et ils surestiment les taux de récidive.** Ils pensent que le système de justice pénale penche en faveur des suspects, des accusés et des délinquants et **sous-estiment la sévérité des peines imposées.** De plus, **ils croient que la détermination de la peine a tendance à être plus indulgente au Canada qu'ailleurs et surestiment le nombre de délinquants qui bénéficient d'une libération conditionnelle.** Enfin, les Canadiens **surestiment le taux de récidive** des délinquants en liberté conditionnelle (Roberts, 2005).

de la cour. Ainsi, il apparaît que le **traitement médiatique d'une cause centre davantage l'attention du lecteur sur les facteurs aggravants,** en omettant les causes dites sociales de la criminalité, incitant ainsi à une plus grande sévérité.

De plus, Leclerc (2013) souligne que la **surreprésentation de certains groupes sociaux** dans les médias fait en sorte que les gens **surestiment leur participation à la criminalité.** À cet égard, il est difficile de savoir si ces attitudes à l'égard de certains groupes sociaux sont créées ou entretenues par les médias ou si elles y sont simplement associées. Enfin, **les grands procès très médiatisés peuvent également contribuer à entretenir des attitudes plus punitives chez les citoyens.**

Pour conclure, Leclerc (2013) soutient que même si les médias peuvent être responsables des attitudes punitives du public, elle souligne que ces attitudes sont souvent « volatiles et sans fondement ». Lorsque les citoyens sont mieux informés, ces attitudes ont tendance à se nuancer. Pour cette auteure, le problème réside davantage dans la notion de **populisme pénal, c'est-à-dire à l'instrumentalisation de cette crainte de la criminalité par les politiciens pour se faire du capital politique et justifier le changement de politique**





**pénal vers des politiques plus répressives.** Ce « populisme pénal » répond ainsi à des demandes de citoyens ponctuelles, émotives et sans fondement (Leclerc, 2013).

## LA NOTION DE POPULISME PÉNAL

Le discours politique actuel, notamment celui des gouvernements conservateurs, présente cette particularité d'être fortement axé sur la diffusion d'une peur irrationnelle de la criminalité ; il tient à signaler à ses citoyens que le danger les surveille à la sortie de chez eux, et même... Quand, suite à son élection en 2006, le Premier Ministre Stephen Harper déclare que les Canadiens sont menacés par les taux à la hausse de criminalité et d'homicides, **il tient un discours qui contredit volontairement les études statistiques des dernières années qui soutiennent que les taux de criminalité et d'homicides sont à la baisse depuis plus de vingt ans.** Ce type de discours politique a pour effet, comme Bernheim (2013) l'explique bien dans un article récent, **de justifier des changements législatifs répressifs, basés sur de fausses représentations de la réalité.** Ces changements visent entre autres à « *entretenir un sentiment d'insécurité diffus.* » (p.13).

L'article d'Yves Boisvert paru dans La Presse en 2011, dont des extraits sont présentés ci-bas, cite de bons exemples permettant de saisir la notion de populisme pénal.

### Extraits sélectionnés d'une chronique d'Yves Boisvert paru dans *La Presse* en 2011 (Y a-t-il plus de crimes ?)

Malgré toutes les études qui disent le contraire, les partisans de la loi et de l'ordre veulent nous convaincre que nous vivons dans une société de plus en plus violente. L'été dernier (*en 2011*), on a vu le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu dénoncer le rapport annuel de Statistique Canada sur la criminalité au pays. L'étude concluait, une fois de plus, que le nombre de crimes signalés à la police a continué de diminuer durant la dernière année à l'étude, 2009. Tant la gravité que le nombre de crimes ont diminué l'an dernier, ce qui confirme la tendance observée dans la dernière décennie. Les médias ont largement fait état de cette conclusion - le crime diminue au Canada - entre deux faits divers qui nous suggèrent le contraire. Mais les conservateurs et ceux qui trouvent que les systèmes judiciaire et correctionnel sont trop cléments ne le prennent pas. M. Boisvenu a descendu en flammes cette étude: « C'est comme si les criminologues ou les administrateurs du système avaient trouvé une méthode de calcul pour justifier leurs jobs ou justifier le statu quo en matière de lois et règlements », a-t-il dit avant d'ajouter: « Quelqu'un, quelque part, manipule les chiffres ».

L'accusation est grossière. Les analystes de StatCan sont des experts dans le domaine qui utilisent les méthodes reconnues dans le monde entier. Qu'importe, il s'agit de semer le doute, même sans le moindre fondement scientifique. M. Boisvenu reproche essentiellement à StatCan d'insister sur le taux de crimes par habitant. Si le nombre de meurtres est stable et que la population augmente, le taux de meurtres diminuera. Mais autant de gens auront été tués. C'est mathématiquement indéniable mais, pour mesurer le taux de violence dans une société, il faut tenir compte de la population. C'est ainsi qu'on procède partout.



Plus récemment, la campagne contre les analyses « libérales » de StatCan s'est poursuivie sous la forme d'une étude rédigée par un ancien procureur de la Couronne albertain, Scott Newark. Comme le sénateur Boisvenu, Newark s'en prend à la méthodologie de l'organisme et exige une « modernisation » dirigée par des experts en répression du crime - autrement dit, pas des criminologues et autres experts outrancièrement favorables à la réhabilitation.

[...]

La théorie conservatrice veut que les crimes soient sous-dénoncés, en particulier parce que les victimes n'auraient pas confiance dans le système judiciaire. Et ce manque de confiance viendrait de la trop grande clémence du système. [...] Mais quelles que soient les critiques qu'on peut adresser aux études de StatCan, certaines données sont difficilement contestables - celles sur les crimes les plus graves: l'homicide et la tentative de meurtre. On peut en effet tenir pour acquis que les meurtres sont tous signalés à la police - sauf cas rarissimes. Même chose pour les tentatives de meurtre.

[...]

La thèse conservatrice qui circule depuis plusieurs années veut que les progrès de la médecine d'urgence aient sauvé plusieurs victimes, ce qui fait que la diminution du nombre et du taux d'homicides ne reflète aucunement une diminution de la violence. Si c'était vrai, on verrait en conséquence une augmentation du nombre de tentatives de meurtre. Ça ne s'est pas produit. Le taux de tentatives de meurtre suit la même courbe que les meurtres depuis 20 ans, et leur nombre absolu a également baissé comparativement aux années 70



## RÉFÉRENCES

---

- Bernheim, J.-C. (2013). La politique et les médias. Comment le populisme pénal justifie les changements législatifs ? *Porte ouverte – La Revue de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec*, 26 (1), 11-13.  
[http://www.asrsq.ca/fr/pdf/po/por\\_1303.pdf](http://www.asrsq.ca/fr/pdf/po/por_1303.pdf)
- Bibby, R.W. (2007). Perception of Crime in Canada. Concern About Crime Lowest in Three Decades. *Project Canada Press Release #8*, University of Lethbridge.
- Boisvert, Y. (2011). *Y a-t-il plus de crimes ?*, La Presse, 24 février 2011.  
[http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/yves-boisvert/201102/23/01-4373351-y-a-t-il-plus-de-crimes.php?utm\\_categorieinterne=traficdrivers&utm\\_contenuinterne=cyberpresse\\_B13b\\_yves-boisvert\\_3256\\_section\\_POS1](http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/yves-boisvert/201102/23/01-4373351-y-a-t-il-plus-de-crimes.php?utm_categorieinterne=traficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B13b_yves-boisvert_3256_section_POS1)
- Doob, A.N. & Roberts, J.V. (1984). Social Psychology, Social Attitudes and Attitudes Toward Sentencing. *Canadian Journal of Behavioral Science*, 16 (4), 269-280.
- Leclerc, C. (2010). L'insatisfaction du public à l'égard du système de justice. *Porte ouverte – La Revue de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec*, 22 (3), 17-18.  
[http://www.asrsq.ca/fr/pdf/po/por\\_1001.pdf](http://www.asrsq.ca/fr/pdf/po/por_1001.pdf)
- Leclerc, C. (2013). Médias et opinion publique : Des relations à préciser et à questionner. *Porte ouverte – La Revue de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec*, 26 (1), 6-8. [http://www.asrsq.ca/fr/pdf/po/por\\_1303.pdf](http://www.asrsq.ca/fr/pdf/po/por_1303.pdf)
- Lovegrove, A. (2007). Public Opinion, Sentencing, and Lenience : An Empirical Study Involving Judges Consulting the Community. *Criminal Law Review*, 769-781.
- Roberts, J.V. (2005). *La confiance du public dans la justice pénale : Bilan des dernières tendances 2004-2005*. Sécurité publique et Protection civile Canada, « Rapport pour spécialistes » 2004-05.
- Statistique Canada (2008). *La crainte de la criminalité et le contexte du quartier dans les villes canadiennes*. Centre canadien de la statistique juridique.  
<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-561-m/85-561-m2008013-fra.pdf>